

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE TROIS BASSINS

ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

CANTON DE SAINT LEU

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 septembre 2022

OBJET : AFFAIRE N° 07

**Aliénation en partie des parcelles
de terrains cadastrés AH 1401 et
AH 1403**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège.

EXCUSEES

Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme DEPEHI Bernadette
Mme FAIN Marie Yveline

ABSENTS

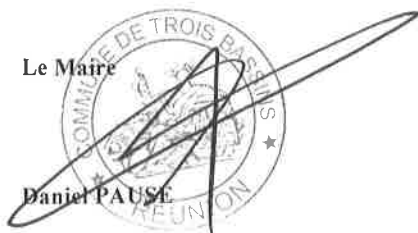
M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - M. M'BAJOURMBE Bryan - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 16 septembre 2022, que la convocation a été faite le 06 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 18.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire


Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-07-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Le Maire expose :

La commune souhaite l'implantation d'une activité économique sur le secteur du Bourg, pour cela elle envisage de mettre en vente une partie des parcelles cadastrées AH 1401 et AH 1403 située aux abords de la RD6 à proximité de l'intersection avec la RD6/RD3 (en face de la coopérative agricole).

Le choix de l'attributaire se fera après un appel à candidatures.

Le prix proposé, conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale n° 2022-97423-53915 du 11 août 2022 est de 160,00 €/m² pour une surface d'environ 290 m² matérialisée en jaune sur le plan joint en annexe.

Les frais notariés, les frais de publicité foncière ainsi que les frais de géomètre relatifs au bornage contradictoire et à la division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'aliénation de cette parcelle de terrain ;
- autorise le Maire à procéder à un appel à candidatures.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

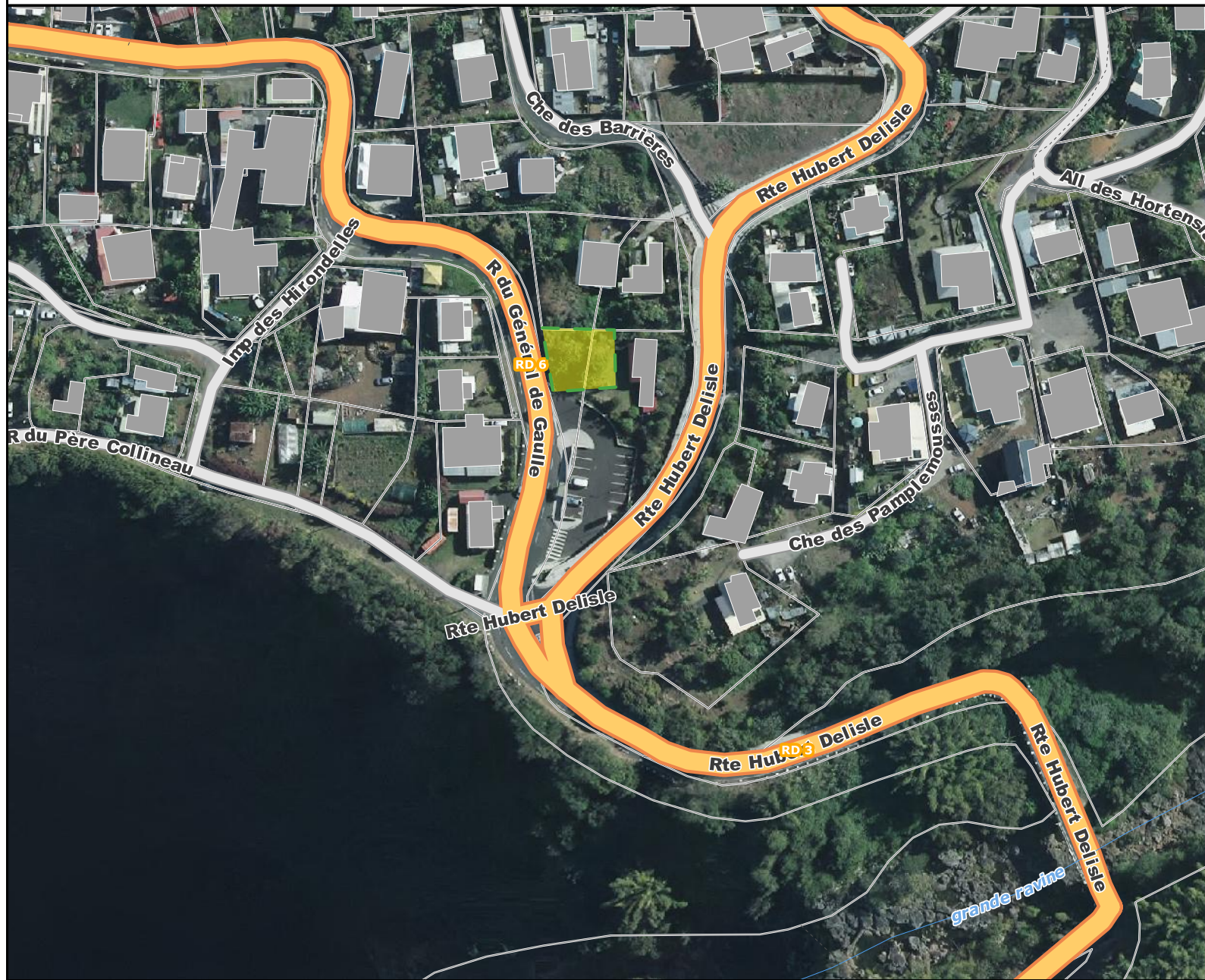
Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-07-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



Ligne

Cours d'eau

Voirie axe

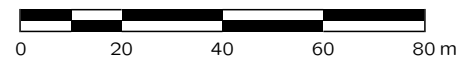
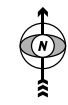
- Route départementale
- Voie circulation normale

Bâtiment

Bâtiment

Parcelle cad. nominatif

Parcelle



- Données non contractuelles -
 Sources de données éventuelles :
 IGN, DGFIP, Collectivité



Accusé de réception en préfecture
 974-219740230-20220915-de-15092022-07-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2022
 Date de réception préfecture : 30/09/2022